

SKYWIN : Projets collaboratifs des pôles, Call #34

Objectifs

Skywin lance son 34ième appel à projets collaboratifs. Cet appel n'est restreint à aucune thématique spécifique.

Durée : 2 ans.
Porteur(s) : **Entreprise**

Conditions d'éligibilité

Un projet de R&D instruit par le pôle Skywin et labellisé par le Gouvernement Wallon doit au minimum répondre aux conditions suivantes :

- Etre mené par un consortium regroupant au minimum deux entreprises (dont au moins une PME) et deux unités de recherche. La coordination du projet doit être assurée par une entreprise.
 - Présenter un caractère innovant
- Etre créateur d'emploi et améliorer la compétitivité des entreprises
- S'inscrire dans les axes technologiques stratégiques du pôle Skywin

Il doit en plus, pour être financé, passer les étapes suivantes :

16 juillet 2021 : dépôt des lettres d'intention.

6 septembre 2021 : dépôt des avant-projets

28 septembre 2021 : réunion de diagnostic de maturité

15 novembre 2021 : dépôt des projets pour Expertise Internationale et Comité de Sélection Interne de Skywin

25 novembre 2021 : présentation du projet devant le Comité de Sélection Interne de Skywin (date TBC)

15 décembre 2021 : soumission par le Pôle des projets à la Région

mars 2022 : décision du Gouvernement Wallon

Mots-clés

Aéronautique **Ciel** **Espace**

Impact Environnemental **Projet**

Pôle de Compétitivité **Transport**

Contacts SynHERA

- Yves LACCROIX (laccroix.y@synhera.be)

Budget

Budget au projet.

Bailleur de fonds

- **SPW EER**